

Et la subvention du MRJC ?

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Conférence épiscopale](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#), [Rôle des laïcs](#)

Date : 29 janvier 2018



CONFÉRENCE
des évêques
de FRANCE

CONSEIL POUR LES MOUVEMENTS ET ASSOCIATIONS DE FIDÈLES

[Communiqué](#) conjoint de

- Mgr **Dominique Blanchet**, évêque de Belfort-Montbéliard, président du CMAF,
- Mgr **Jacques Habert**, évêque de Sées, accompagnateur de l'Église en rural,
- Mgr **Jean-Claude Boulanger**, évêque de Bayeux-Lisieux,
- Mgr **Olivier de Germai**, évêque d'Ajaccio,
- Mgr **Hervé Gosselin**, évêque d'Angoulême,
- Mgr **Thierry Scherrer**, évêque de Laval,
- Mgr **Marc Stenger**, évêque de Troyes,
- **Daniel Guéry**,
- **Hervé Inial**,

- **Benoît Noblet,**
- **P. Joël Morlet,**
- **P. Pierre-Yves Pecqueux,** secrétaire

Un communiqué publié le vendredi 20 janvier par le Conseil d'administration du Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC) a suscité de nombreuses réactions par voie de presse et de réseaux sociaux, dont celle de la Conférence des évêques de France le samedi 21 janvier lui demandant modification des propos.

Réunis ordinairement ces 29 et 30 janvier 2018, le Conseil des évêques pour les mouvements et associations de fidèles souhaite apporter les éclairages nécessaires, espérant ainsi sortir de la confusion générée cette semaine.

Lorsqu'elle est canoniquement reconnue comme mouvement d'Église, une association de fidèles a véritablement la confiance de l'Église catholique pour porter et diffuser une parole conforme au magistère et fidèle à l'Évangile. Elle peut même être soutenue au travers de la nomination d'une aumônerie pour l'accompagner dans sa mission, parfois aussi par la mise à disposition de locaux et de moyens logistiques, selon les capacités des diocèses.

Sur la base de cette confiance, la liberté de parole est légitime dans la mesure où elle sert la vocation de tout baptisé à transformer le monde à la lumière de l'Évangile. Il est normal d'avoir une diversité d'approches. Si les situations sont éclairées par un même enseignement à portée universelle, les implications concrètes et singulières peuvent être, quant à elles, diverses.

Le MRJC génère en bien des espaces ruraux des initiatives originales pour retisser et servir les liens des personnes habitant un même territoire. Par son engagement auprès des jeunes, et du travail réalisé avec les collectivités publiques et associations, il est souvent force de proposition là où des progrès sont réalisables pour un développement humain intégral.

Ce développement s'enracine cependant dans une culture de la vie. C'est pourquoi la Conférence des Évêques a interpellé le MRJC. Car si l'Église entend la souffrance des personnes qui affrontent la perspective d'une naissance difficile, elle ne peut considérer l'avortement comme une réponse appropriée.

Ce qui est attendu d'un mouvement d'Église sur une question aussi grave est de pouvoir accompagner les personnes tout en envisageant pour notre société de réelles perspectives qui intègrent le principe intangible de la dignité de la personne humaine. Dans la tradition de l'Église catholique, ce principe est à comprendre non seulement entre la naissance et la mort, mais depuis sa conception jusqu'à la mort naturelle.

Une rencontre suscitée ce jour avec les responsables du MRJC et leur aumônier a permis de clarifier ce sur quoi il y avait eu interpellation, et de nous remettre d'accord sur le pacte de confiance qui oblige un mouvement d'Église.

Rien sur la subvention astronomique que touche le MRJC (plus de 550 000€). Mais nous aurons l'occasion d'en reparler.